

401	15/06/2021	BE 0408.628.435	39	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21197.00365	C-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **SOS VILLAGE D'ENFANTS BELGIQUE - SOS KINDERDORP BELGIE - SOS VILLAGE D'ENFANTS BELGIQUE - SOS KINDERDORP BELGIE**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: rue de l'Hôtel des Monnais N°: 40 Boîte: 1CD

Code postal: 1060 Commune: Saint-Gilles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: www.sos-kinderdorpen.be

Numéro d'entreprise BE 0408.628.435

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 21-01-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 26-05-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 6.1, C-asbl 6.2.3, C-asbl 6.2.4, C-asbl 6.3.2, C-asbl 6.3.4, C-asbl 6.3.6, C-asbl 6.4.1, C-asbl 6.4.2, C-asbl 6.5.1, C-asbl 6.5.2, C-asbl 6.5.3, C-asbl 6.14, C-asbl 6.16

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

VAN LIERDE Bruno

Administrateurs des sociétés
avenue Hamoir 24/B
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2016

Fin de mandat: 01-01-2022

Président du Conseil d'Administration

DEJONGHE Piet

Administrateur délégué Ackermans & van Haaren
Groeneweg 184/A
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 01-01-2026

Vice-président du Conseil d'Administration

TANGHE Filip

Avocat et Associé Allen & Overy
Beukendreef 39
2840 Rumst
BELGIQUE

Début de mandat: 14-05-2012

Fin de mandat: 01-01-2026

Administrateur

COTTENIE Johan

Oude Nethensebaan 33
3051 Sint-Joris-Weert
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 17-06-2020

Administrateur

DEFORCHE Filiep

Senior Partner and Managing Director Boston Consulting Group
Oude Godstraat 34
2650 Edegem
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 01-01-2026

Administrateur

DE LAUNOIT Yvan

Directeur de recherche à l'Institut Pasteur de Lille
avenue des Eglantiers 16
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 01-01-2026

Administrateur

LEYMAN Paul

Médecin, médecine générale Z.Z. St. Augustinus

N°	BE 0408.628.435		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Pierstraat 204
2630 Aartselaar
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 01-01-2026

Administrateur

MARCHANT Jean-Pierre

Notaire
avenue de l'observatoire 82
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 01-01-2026

Administrateur

LIPPENS Vanessa

Administrateur de sociétés
rue Marianne 15
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2020

Fin de mandat: 17-06-2025

Administrateur

BOES Thomas

Notaire
Merbeekstraat 18
3360 Bierbeek
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2020

Fin de mandat: 17-06-2025

Administrateur

SCHMITZ Olivier

Gouverneur de la province de Luxembourg
rue d'Amberloup 42
6680 Sainte-Ode
BELGIQUE

Début de mandat: 17-06-2020

Fin de mandat: 17-06-2025

Administrateur

VAN DER MERSCH Aernout

Gouvernementsweg 63
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2015

Fin de mandat: 17-06-2020

Vice-président du Conseil d'Administration

SRL JOIRIS, ROUSSEAUX & CO - REVISEURS D'ENTREPRISES ASSOCIÉS (B0194)

BE 0450.426.032
rue de la Biche 18
7000 Mons
BELGIQUE

Début de mandat: 31-05-2018

Fin de mandat: 26-05-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

GONET Sébastien (A02206)

rue de la Cayauderie 53
6043 Ransart
BELGIQUE

N°	BE 0408.628.435		C-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.481.756</u>	<u>2.326.592</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	225	320.311
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	1.481.531	2.004.777
Terrains et constructions		22	775.509	1.198.760
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	60.559	104.950
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	645.463	701.066
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28		1.504
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		1.504
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		1.504
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>6.426.437</u>	<u>5.183.137</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	363	
Stocks		30/36	363	
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	363	
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	870.069	1.860.597
Créances commerciales		40	130.780	265.778
Autres créances		41	739.290	1.594.818
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	5.962	5.957
Valeurs disponibles		54/58	5.409.760	3.111.809
Comptes de régularisation	6.6	490/1	140.283	204.774
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>7.908.193</u>	<u>7.509.729</u>

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10/15	5.049.601	4.107.363
Plus-values de réévaluation		10	934.701	934.701
Fonds affectés et autres réserves	6.7	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13		
Subsides en capital		14	4.088.500	3.142.490
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15	26.400	30.172
Provisions pour risques et charges		16	47.500	26.193
Pensions et obligations similaires		160/5	47.500	26.193
Charges fiscales		160	47.500	26.193
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.7	163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	164/5		
Impôts différés		167		
DETTES		168		
Dettes à plus d'un an	6.8	17/49	2.811.092	3.376.172
Dettes financières		17		
Emprunts subordonnés		170/4		
Emprunts obligataires non subordonnés		170		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		171		
Etablissements de crédit		172		
Autres emprunts		173		
Dettes commerciales		174		
Fournisseurs		175		
Effets à payer		1750		
Acomptes sur commandes		1751		
Autres dettes		176		
Dettes à un an au plus	6.8	178/9	2.440.382	2.126.799
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42/48		
Dettes financières		42		
Etablissements de crédit		43		
Autres emprunts		430/8		
Dettes commerciales		439		
Fournisseurs		44	139.331	283.817
Effets à payer		440/4	139.331	283.817
Acomptes sur commandes		441		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	46		
Impôts		45	771.911	670.288
Rémunérations et charges sociales		450/3	50.339	48.669
Autres dettes		454/9	721.571	621.618
Comptes de régularisation	6.8	48	1.529.141	1.172.694
TOTAL DU PASSIF		492/3	370.710	1.249.373
		10/49	7.908.193	7.509.729

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	11.746.070	10.616.497
Chiffre d'affaires	6.9	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	11.518.809	10.314.660
Autres produits d'exploitation		74	220.060	266.712
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A	7.201	35.125
Coût des ventes et des prestations		60/66A	10.777.862	10.137.936
Approvisionnements et marchandises		60	301.522	
Achats		600/8	301.522	
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	1.509.471	1.712.588
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.9	62	4.579.573	4.437.131
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	943.620	906.729
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.9	631/4	26.358	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.9	635/9		
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	3.294.196	2.979.280
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	123.122	102.207
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	968.209	478.562
Produits financiers		75/76B	20	4.273
Produits financiers récurrents		75	20	4.273
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	9	470
Autres produits financiers	6.10	752/9	10	3.803
Produits financiers non récurrents	6.11	76B		
Charges financières		65/66B	22.218	17.513
Charges financières récurrentes	6.10	65	22.218	17.513
Charges des dettes		650		
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	22.218	17.513
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	946.010	465.322
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	946.010	465.322
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	946.010	465.322

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	4.088.500	3.142.490
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	946.010	465.322
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	3.142.490	2.677.169
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	4.088.500	3.142.490

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXXXX	1.468.091
8021	437.170	
8031		
8041		
8051	1.905.261	
8121P	XXXXXXXXXXXX	1.147.780
8071	757.256	
8081		
8091		
8101		
8111		
8121	1.905.036	
210	<u>225</u>	

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 6.2.2
----	-----------------	--------------

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXXX	0
8022		
8032		
8042		
8052		
8122P	XXXXXXXXXXXX	
8072		
8082		
8092		
8102		
8112		
8122		
211		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	2.187.211
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	96.200	
Cessions et désaffectations	8171	478.000	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	1.805.411	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	988.451
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	41.452	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.029.902	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	<u>775.509</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	22/91	775.509	

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 6.3.3
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXX	387.076
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	7.615	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	394.692	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXX	282.126
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	52.006	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	334.132	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24	60.559	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	241		

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 6.3.5
----	-----------------	--------------

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXXXX	1.119.069
8165	37.303	
8175		
8185		
8195	1.156.372	
8255P	XXXXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXXXX	418.003
8275	92.906	
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	510.909	
26	645.463	
261		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	0

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8393

Plus-values au terme de l'exercice

8453P

Mutations de l'exercice

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

Plus-values au terme de l'exercice

8453

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523P

Mutations de l'exercice

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8523

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553P

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8543

Montants non appelés au terme de l'exercice

8553

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

284

AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8P

Mutations de l'exercice

Additions

8583

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

285/8

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8653

1.504

1.504

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	5.962	5.957
8686		
8687		
8688	5.962	5.957
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

charge à reporter

produits acquis

Exercice
9.476
130.807

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
	934.701

Modifications au cours de l'exercice

Montants

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 164/5 du passif (Provisions pour autres risques et charges) si celle-ci représente un montant important

Exercice

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Codes	Exercice
9072	
9073	50.339
450	
9076	
9077	721.571

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice	
charges à imputer	35.729
produits à reporter	334.981

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 6.9
----	-----------------	------------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

Codes	Exercice	Exercice précédent
730		
731	5.673.252	5.127.809
732	1.580.988	994.406
733	4.264.568	4.192.445
9086	98	91
9087	79,6	73,1
9088	122.692	110.217
620	3.221.754	2.661.087
621	977.429	953.387
622	91.928	79.354
623	288.461	743.139
624		164
(+)/(-) 635		
9110		
9111		
9112	26.358	
9113		
9115		
9116		
640	6.821	16.076
641/8	3.287.375	2.963.204
9096		
9097		
9098		
617		

RÉSULTATS FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers
Autre produits financiers

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées
Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation
sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations
Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

écarts de conversion des devises
frais bancaires
écarts d'arrondissements

Codes	Exercice	Exercice précédent
	10	3.805
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	2.560	191
	19.652	19.652
	7	7

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>7.201</u>	<u>35.125</u>
Produits d'exploitation non récurrents	76A	7.201	35.125
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	70	362
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	7.131	34.764
Produits financiers non récurrents	76B		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	<u>123.122</u>	<u>102.207</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	123.122	102.207
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		116.977
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	47.500	-44.782
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	75.622	30.012
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.810.993	1.712.588
9146	11.746.070	10.616.497
9147	50.339	48.669
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS
Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'association ou la fondation

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	188.498
91621	200.000
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Exercice

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 6.13
----	-----------------	-------------

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

Droit de tirage non consommés liés aux projets belges par principe de prudence

Droit de tirage non consommés liés aux projets internationaux par principe de prudence

Exercice
58.000
172.000

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Bail de 9 ans

Exercice
0

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	2.750
95061	24.000
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	56,8	21	35,8
Temps partiel	1002	39	8,8	30,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	79,6	26,4	53,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	87.755	33.365	54.390
Temps partiel	1012	34.937	8.609	26.328
Total	1013	122.692	41.974	80.718
Frais de personnel				
Temps plein	1021	3.242.584	1.217.000	2.025.584
Temps partiel	1022	1.336.989	303.545	1.033.444
Total	1023	4.579.573	1.520.544	3.059.029
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	73,1	24,4	48,7
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	110.217	39.154	71.063
Frais de personnel	1023	4.437.131	1.464.253	2.972.878
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	28.310	7.725	20.585

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	59	39	81,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	59	36	81
Contrat à durée déterminée	111		3	0,8
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	21	11	28,2
de niveau primaire	1200	2	1	2,8
de niveau secondaire	1201	7	3	9,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	7	5	10
de niveau universitaire	1203	5	2	6,2
Femmes	121	38	28	53,6
de niveau primaire	1210	3	7	6,2
de niveau secondaire	1211	4	5	6,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	21	10	26,1
de niveau universitaire	1213	10	6	14,5
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	57	32	76,5
Ouvriers	132	1	7	4,3
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	31	32	48,8
210	21	19	33,2
211	10	13	15,6
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	29	27	43,4
310	19	15	28
311	10	12	15,4
312			
313			
340			
341			
342			
343	29	27	43,4
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	13	5811	32
Nombre d'heures de formation suivies	5802	313	5812	916
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	9.737	5813	25.737
dont coût brut directement lié aux formations	58031	9.244	58131	24.753
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	493	58132	984
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 6.18
----	-----------------	-------------

Règles d'évaluation

Résumé des règles d'évaluation (Du 1er jan au 31 Déc. 2020)

1. Principes généraux

- 1.1. Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés adaptées par l'arrêté royal du 19 décembre 2003.
- 1.2. L'association a déterminé ses règles d'évaluation spécifiques, en fonction de caractéristiques propres à la nature de ses activités ; aussi :
 - à l'exception des immobilisations corporelles détenues en Belgique pour nos projets Belges, seuls les investissements réalisés pour le siège social de l'association à Bruxelles sont comptabilisés à l'actif du bilan, les investissements réalisés sur fonds propres pour nos projets à l'étranger sont comptabilisés en charges vu la dépréciation souvent rapide de ces actifs dans le contexte d'intervention de l'association ;
 - l'ensemble des frais opérationnels supportés pour le fonctionnement direct des projets internationaux et les coûts directs de nos projets Belges (tels que l'alimentation des enfants, les frais scolaires, les frais médicaux, etc.) sont enregistrés en charge sous la rubrique "Approvisionnements et achats marchandises" ;
 - les « Services et biens divers » sont afférents à des frais réalisés au siège de l'association ou à nos projets en Belgique ;
 - la rubrique "Rémunérations et charges sociales" intègre: le coût du personnel de l'association au niveau du siège et des projets en Belgique (rémunérations, cotisations patronales, provision pécule de vacances, frais de formation du personnel et autres frais sociaux).
- 1.3. A l'exception du traitement des couts lié à la récolte de fonds en rue énoncé au point 2.1, les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.
- 1.4. Notre compte de résultat n'a pas été influencé de façon significative par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

2. Actifs immobilisés

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition et amorties suivant la méthode linéaire en 2,3 ou 5 ans. Les frais liés à la récolte de fonds en rue étaient enregistrés en frais de développement de 2017 à 2019 pour le montant des factures reçues et amortis sur 2 ans pour soutenir le lancement de cette initiative. Ce canal fait partie intégrante des canaux de récolte de fond et sont enregistrés à partir de 2020 en charge pour l'intégralité du montant des factures de l'année.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché estimée en cas de leg. Elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants:

* Terrains et constructions:

- * terrain: pas amortissable car durée de vie illimitée dans le temps
- * constructions: 3% à 10%
- * les terrains et constructions obtenus du fait d'un leg et destinés à la vente ne sont pas amortis, mais valorisés à leur valeur de marché.
- * Installations, machines et outillages: aménagements bâtiments: 5 % à 20 %
- * Mobilier: mobilier et équipement: 20 % à 33%
- * Matériel roulant: 20%

2.3. Immobilisations financières

- Les garanties et cautionnements versés en numéraire sont évalués à leur valeur nominale.

3. Actifs circulants

3.1. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet de réductions de valeur en fonction du degré d'incertitude de leur recouvrement.

3.2 Les comptes de régularisation à l'actif contiennent des subventions perçues pour nos projets pour lesquels (une partie) du financement est prévu pour l'année suivante.

3.3 Créances anciennes - aide à la jeunesse

Sans confirmation écrite, par principe de prudence, les créances de plus de 2 ans ont été réduites de 50%

4. Passif

4.1. Les comptes de régularisation au passif concernent essentiellement des charges à imputer pour des projets internationaux.

5. Les avoirs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR sur base du taux de clôture au 31 décembre

6. Continuité de l'exploitation et Crise Covid-19

La crise Covid-19 était l'élément majeur post-clôture en 2019 et l'est toujours en 2020. Il aura certainement un impact sur nos activités en 2021.

En 2020, nous avons répondu avec succès à des appels à projet spécifiques autour de l'impact du Covid. Ces fonds reçus de fondations pour un montant avoisinant les 85K€ nous ont permis de faire face à des couts supplémentaires. A ces fonds spécifiques se sont ajoutés des dons de donateurs individuels plus généreux, encouragés aussi par une réduction d'impôt plus importante (déductibilité passée de 45% à 60%). Le montant record de succession peut en partie être attribué à cette crise sanitaire.

Les données actuelles ne nous permettent pas de mesurer l'impact que cette crise aura en 2021. Il ne sera néanmoins pas de nature à mettre en péril la continuité de l'association.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION 2020 - SOS villages d'enfants Belgique

Qui sommes-nous ?

SOS Villages d'Enfants Belgique, créé en 1963, fait partie de la fédération SOS Villages d'Enfants International, active dans 135 pays du monde. Elle est composée d'un réseau d'experts spécialisés dans l'éducation des enfants. Ils sont une véritable source d'inspiration pour continuer à mettre en place des projets qualitatifs et toujours plus novateurs.

Notre mission : Soutenir les familles fragilisées, offrir une nouvelle famille aux enfants seuls et rendre le milieu de l'Aide à la jeunesse plus familial : tel est le cœur de notre travail. C'est au cœur de la famille que les enfants trouvent l'amour, le respect et la sécurité dont ils ont besoin.

Notre objectif : créer un « Care Effect ». Violence, maltraitance, négligence... Les enfants qui grandissent sans les soins, l'amour et la sécurité d'une famille sont exposés à ces risques. Cela met leur développement en danger.

Principes de bonne gouvernance

Conformément au code des Sociétés et des Asbl, SOS Villages d'enfants Belgique est dirigée par une Assemblée générale et un Conseil d'administration équilibrés en termes de compétences, de répartition géographique et linguistique.

Nous veillons sans cesse à ce que nos actions soient fidèles à nos valeurs et n'aient jamais d'impact négatif sur les enfants, les adultes ou les communautés.

La transparence est essentielle. C'est une question de respect envers toutes les personnes et les organisations qui nous soutiennent.

L'intégrité est essentielle dans notre récolte de fonds et notre communication. Nous présentons une image forte et positive de l'enfant et nous n'utilisons pas celui-ci pour susciter la pitié.

Nous établissons également le contact avec nos donateurs (potentiels) de façon respectueuse. Nous agissons conformément au Code éthique et à la Charte du Dialogue direct élaborés par l'Association pour une Ethique dans les Récottes de Fonds. SOS Villages d'Enfants adhère en outre également aux règles de l'AERF

SOS Villages d'Enfants est en possession du certificat de niveau 1 de Keeping Children Safe. Garantir la sécurité des enfants est essentielle.

Pour plus d'information, vous trouverez sur notre page Web :

- Notre code éthique
- Notre charte d'intégrité
- Notre code de conduite pour toutes les personnes travaillant pour ou en notre nom

Afin de soutenir dans le secteur des ONG une culture institutionnelle sensible au genre, SOS BE a signé la Charte genre rédigée et adoptée au mois de juin 2018, par les Conseils d'Administration des cinq structures fédératives pour souligner son soutien à cet élan positif.

I- Evolution de l'activité en 2020

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité des projets lancés en 2019. Ce fut néanmoins une année particulièrement intense pour nos projets en raison de la pandémie mondiale de Covid.

Le revenu 2020 a dépassé de 905K€ l'objectif prévisionnel que nous étions fixés pour s'établir 11,7 M€, soit hausse de 10.6% par rapport à l'année passée. Cette augmentation est essentiellement dû à la forte progression du revenu généré par les successions (+587K€).

Ce revenu de 11,7 M€ combiné à une maîtrise des dépenses conduisent à la constatation d'un résultat global excédentaire de 946 K€.

1. Produits de récolte de fonds :

Les produits de la collecte de fonds privés s'élevèrent à 7,159 K€ soit une hausse de 1,119K€ par rapport à l'année passée. Les produits des successions ont atteint un montant record cette année de 1581K nous permettant de compenser une revenue moindre en dons récurrents issus de la récolte de fond en rue. Un appel d'urgence a été lancé pour le Liban à la suite de la terrible explosion à laquelle le pays a dû faire face en aout 2020. Les dons récoltés lors de cette action se sont élevés à 44K€

2. Frais liés à la récolte de fonds

Les dépenses de la récolte de fond sont restées très stables passant de 1,187K€ en 2019 à 1,194K€ en 2020. Ces dépenses sont essentiellement liées aux activités suivantes :

- notre investissement dans la récolte de fond en rue
- l'envoi de mailing.
- des opérations de campagne de prospection en ligne ou de Télémarketing
- une campagne de fin d'année
- une équipe de récolte de fonds au complet.

3. Frais administratifs :

Les frais administratifs sont demeurés très stables d'une année sur l'autre et atteignent 706 K€ fin 2020, soit 6% de notre revenu total. Aucun élément particulier n'est venu impacter les couts administratifs.

4. Projets internationaux :

SOS Villages d'Enfants Belgique s'engage également dans la protection des enfants à l'étranger.

Les montants dédiés à ces programmes internationaux se sont élevés à 3469 K€ en 2020 soit 330 K€ de plus que l'année passée, en raison notamment d'une forte exécution du programme Sango (+368K) et plus grande participation au financement du village d'enfants de Kinshasa (+280K).

Seul le programme de Sango est actuellement subsidié pour un montant de 1062K€ en 2020 soit une couverture de 31% de notre engagement à l'international.

Ces programmes internationaux se décomposent comme suit :

- Le programme de renforcement des familles « Sangô » au Burundi et en RDC pour un montant de 1262K€ en 2020 vs 894K€ en 2019. Ce programme bénéficie de subventions à hauteur de 80%, principalement de la DGD.
- Un programme de prise en charge de courte durée ciblant 18 enfants dans la région de Tartous, Syrie, pour faciliter leur réunification dans un laps de temps limité (15 mois). Ce programme, financé à hauteur de 135K€ en 2020, s'inscrit dans la continuité du programme d'urgence financé par l'UE de mai 2016 à fin 2019.
- Un budget de €132K sur fonds propres a été alloué en 2020 au programme à Fatick qui s'inscrit dans la consolidation des acquis du projet « Prévention, protection et réhabilitation des enfants exploités et soumis aux pires formes de travail dans le département de Fatick » mis en œuvre de 2016 à 2019 avec le soutien de l'UE et de SOS Belgique.
- Sur fond propres, SOS Villages d'Enfants Belgique soutient l'Hôpital Mère-Enfant à Kara au Togo à hauteur de 40 K€, montant identique à celui de 2019.
- Le village d'enfants à Kinshasa, RDC qui offre un environnement chaleureux à 150 enfants a été financé par SOS villages d'enfants Belgique à hauteur de 421 K€ en 2020. SOS Villages d'enfants en Allemagne a financé en partie ce village en 2020 (app 250K budgétisés)
- Les montants transférés dans le cadre des parrainages à travers le monde se sont élevés à 989K€
- Les management fees dus à la fédération sont constantes depuis 2017

5. Les Projets Nationaux

Nos projets à l'échelle nationale se composent de projets de terrain, d'actions de sensibilisation et de plaidoyer. Les dépenses y afférentes se sont élevées à 5,412€ vs 5,116K K€ en 2019. Cette hausse est en grande partie liée au développement de notre projet Simba et le lancement du projet Trauma Informed care. Ces projets ont été financés par divers fonds publics à hauteur de 3,416K€, soit une couverture de 63.1% des dépenses, toutes activités confondues.

Le Village d'Enfants SOS Chantevent :

Dans ce village, l'association a offert un foyer chaleureux à 36 enfants qui ne peuvent plus grandir auprès de leurs parents. Ce projet (SRG) est composé de 2 unités de vie, le cerisier et le Hêtre. Des projets d'avenir avec de jeunes adultes ont été mis en place.

Les frais de fonctionnement et de personnel de ce village sont relativement stables d'une année sur l'autre et montrent une légère hausse de 49K€ pour atteindre un montant total de dépenses de 2,797K€. Les subventions et autres revenus hors dons liés à ce village s'élevèrent à 1,965 K€

Le projet du Sequoia

Ce projet soutient 13 familles vulnérables, en permettant ainsi aux enfants de grandir dans un foyer plus stable. Les couts se sont élevés à 418K€. Le projet est subsidié à hauteur de 337K€

Le Projet Simba

N°	BE 0408.628.435	C-asbl 7
----	-----------------	----------

L'année 2020 a été une année de croissance en termes de prise en charge pour le projet Simba. Ce projet est passé d'une famille d'accueil en janvier 2020 à quatre familles d'accueil professionnelles en ajoutant un foyer chaleureux et un soutien adapté à 11 enfants âgés de 0 à 3 ans.

Ce projet d'un coût total de 428K€, en ligne avec le budget, est intégralement soutenu par Agentschap Jongerenwelzijn.

Le projet Hejmo

Suite à la crise des réfugiés, plus de 5000 mineurs étrangers non-accompagnés sont arrivés en Belgique en 2015. SOS a alors ouvert une maison d'accueil familiale Hejmo à Louvain dans laquelle 9 à 11 enfants en fuite peuvent retrouver un nouveau foyer chaleureux. Les coûts de fonctionnement et de personnel de ce projet s'élèvent à 680K€. Ce projet est subsidié à hauteur de 95%, essentiellement par Agentschap Jongerenwelzijn (& Fedasil).

Le projet Trauma Informed Care

L'objectif de ce projet est d'offrir aux enfants placés dans les services agréés de l'aide à la jeunesse une prise en charge adaptée et sensible aux traumatismes (« Trauma Informed care ») en ciblant les besoins en renforcement des capacités et des connaissances du personnel. Ce projet pour lequel 40K€ de dépenses ont été comptabilisés en 2020 est financé à 80% par l'EU.

Les activités de sensibilisation et de plaidoyer

Les réalisations majeures en 2020 sont les suivantes :

- L'accueil par « des familles d'accueil professionnelles » a été reconnu comme une nouvelle option d'accueil dans le nord de la Belgique
- Préparation + diffusion de la résolution des Nations Unies sur les droits des enfants, avec un accent particulier sur les enfants privés de soins parentaux
- Sensibilisation au droit de garder les frères et sœurs ensemble et soutien à l'adoption du principe par la loi belge.

Les coûts relatifs à ces activités liées à ces réalisations et aux activités de sensibilisation aux valeurs SOS se sont élevés à 971 K€.

6- Le bilan

Actif

L'actif s'élevait à 7,908 K€ en 2020 soit une hausse de 398 K€ par rapport à 2019, essentiellement en raison :

- D'une forte augmentation des liquidités (+2,297K€) lié au boni constaté en 2020.
- Une diminution des immobilisations corporelles due à la liquidation de biens liés aux successions (-522K€)
- Une diminution des créances court-terme, notamment des créances envers la fédération et créances liées aux successions.

Passif

La hausse du passif est essentiellement dû à l'affectation provisoire du résultat 2020 de 946 K€ en bénéfice reporté qui passe de 3142K€ à 4088K€. Les comptes de régularisation passent quant à eux de 1249K€ à 333K€.

Les éléments Post-Clôture

La Crise Covid-19

La crise Covid-19 était l'élément majeur post-clôture en 2020 et l'est toujours en 2021. Il aura certainement un impact en 2021 sur nos activités de récolte de fonds et générera certainement des coûts supplémentaires pour faire face à cette crise.

La mise en place des mesures de confinement a mis un point d'arrêt à nos activités de collecte de fonds en rue et en face à face. Cette activité n'a toujours repris en Mai 2021.

D'un point de vue coûts, les mesures de confinement nécessitent la mobilisation d'éducateurs supplémentaires ainsi qu'une augmentation des coûts de matériel d'hygiène et récréatives. Ces actions engendreront des coûts supplémentaires.

Les données actuelles ne nous permettent pas de mesurer cet impact, notamment de mesurer l'impact du Covid-19 sur nos activités à l'international. Il ne sera néanmoins pas de nature à mettre en péril la continuité de l'association.

Enquête au niveau international - communiqué de la fédération du 6 mai 2021

À l'initiative de plusieurs organisations membres, dont SOS Villages d'Enfants Belgique, un audit a été récemment mis en place suite à des faits de violence à l'égard d'enfants et de mauvaise utilisation des ressources au sein de SOS Children's Villages International.

L'audit révèle que, dans certains cas, de graves lacunes se sont produites et que SOS Children's Villages International n'a pas su tenir en toute circonstance sa promesse centrale de garder en sécurité tous les enfants sous sa responsabilité. SOS Children's Villages International a directement annoncé prendre des mesures supplémentaires pour soutenir les victimes, renforcer la sécurité des enfants et améliorer encore plus la gestion financière

SOS Children's Villages International a immédiatement pris trois mesures concrètes:

- La mise en place d'un comité spécial indépendant qui prendra des actions adéquates.
- La mise en place d'un médiateur international en matière de sécurité des enfants.
- La mise en place d'un fonds de réparation pour soutenir les victimes.

Il ne s'agit pas de nos propres projets en Belgique, où nous appliquons aujourd'hui une politique forte en matière de sécurité des enfants, #développons quotidiennement une culture organisationnelle ouverte et transparente et #mettons tout en œuvre pour respecter l'intégrité.

Il ne s'agit pas non plus des projets à l'étranger #soutenus par SOS Villages d'Enfants Belgique.

Les données actuelles ne nous permettent pas de mesurer si cette enquête au niveau international aura un impact financier. L'impact sur nos activités 2021, notamment sur notre récolte de fonds reste difficile à estimer.

II- Priorités 2021 et au-delà

Notre ambition reste d'avoir un impact durable et positif sur notre groupe cible et ce :

- En accroissant sans-cesse la qualité de nos programmes
- En poursuivant notre activité de manière innovante
- Et en combinant le travail des programmes avec un solide travail de plaidoyer et de communication

Afin de réaliser cette ambition et d'augmenter notre impact encore plus, notre objectif de récolte de fonds pour 2021 est de 11.6M pour atteindre l'équilibre entre recettes et dépenses.

Au cours des dernières années, SOS villages d'enfants Belgique a investi dans le développement des outils de récoltes de fonds et poursuivra ses investissements dans les domaines suivants : La digitalisation de son activité, le développement d'activités de récoltes de fonds innovantes via le digital ou le télémarketing et dans la mise en place de partenariats entreprise à moyen/long terme.

Ces actions devraient nous permettre d'atteindre notre objectif d'impact durable et positif, tout en maintenant des standards d'intégrité élevés et restant fidèles à nos valeurs.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES
MEMBRES DE L'ASSOCIATION " SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE "
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

SRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

Représentée par
Sébastien GONET
Actionnaire

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION "SOS VILLAGES D'ENFANTS BELGIQUE" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association "SOS Villages d'Enfants Belgique", nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 31 mai 2018, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association "SOS Villages d'Enfants Belgique" durant 12 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 7.908.193,11 € et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice à affecter de 946.009,73 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – Evénement postérieur à la date de clôture

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C-asbl 7 des comptes annuels, point « Enquete au niveau international - communiqué de la fédération du 6 mai 2021 ». Celle-ci mentionne : « Les données actuelles ne nous permettent pas de mesurer si cette enquete au niveau international aura un impact financier. L'impact sur nos activités 2021, notamment sur notre récolte de fonds reste difficile à estimer. »

S'agissant d'un événement post clôture qui ne remet pas en cause la continuité, les pertes éventuelles liées à cet événement n'ont pas été comptabilisées dans l'exercice audité.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du

commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

GONET Sébastien
PRUNEAU Alexis
ROUSSEAU Bernard

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Hormis le fait que des modifications au sein du Conseil d'administration n'ont pas encore été publiées au moniteur belge, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Le 13 mai 2021

La SRL "Joiris - Rousseau & Co - Réviseurs d'entreprises associés"
Représentée par



Sébastien GONET
Réviseur d'entreprises actionnaire